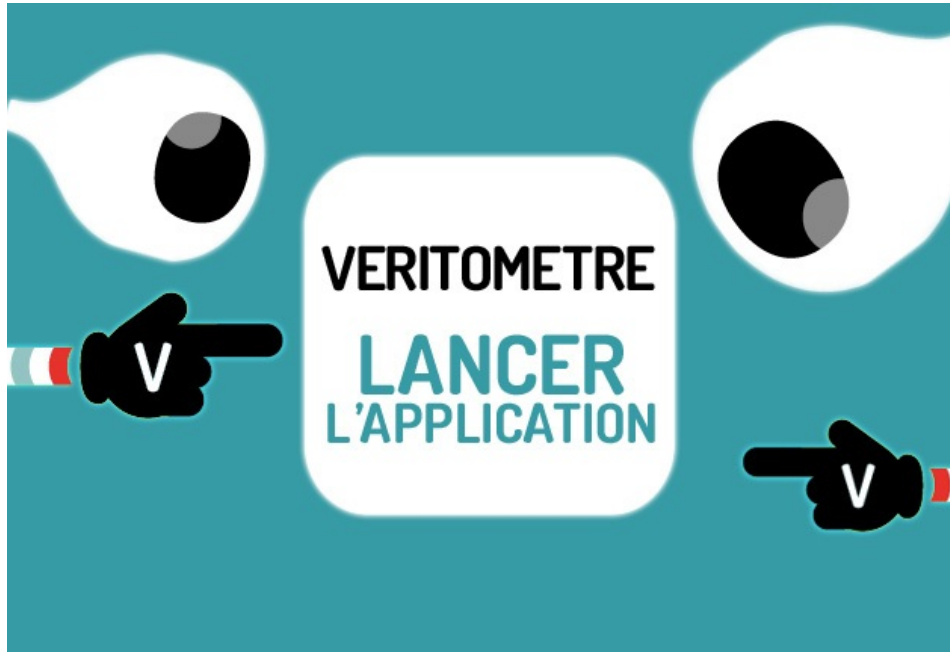


MARINE LE PEN SURCLASSE LA FRANCE

LE 20 MARS 2012 MARIE COUSSIN

Marine Le Pen classe la France en tête de l'Europe en termes de droits d'asile, d'immigration, de présence d'étudiants étrangers. Ce qui n'est pas toujours vrai, et l'empêche de quitter sa dernière place au classement de la crédibilité des candidats mesurée par Le Véritomètre d'*OWNI-i>TÉLÉ*, alors qu'Eva Joly reste en tête.



Ce mardi 20 mars, Marine Le Pen conserve sa dernière place du classement de l'indice de crédibilité du **Véritomètre**, permettant de vérifier l'exactitude de toutes les déclarations chiffrées des candidats. L'écart se creuse par contre chaque jour un peu plus au niveau du haut du classement : Eva Joly est à 60 %, Jean-Luc Mélenchon est à moins de 2 points derrière avec 58,2 %.

Au cours des dernières 48 heures, l'équipe du Véritomètre a vérifié 84 citations chiffrées des candidats à la présidentielle¹. Résumé des faits marquants du jour.

Marine Le Pen au pays des plus

Marine Le Pen a décidé d'utiliser l'hyperbole lors de son passage à **Bourdin2012** sur *RMC* le 19 mars. Selon ses dires, la France était ainsi :

“

Le pays d'Europe qui accueille le plus d'immigrés, celui où il y a le plus de droit d'asile (...) le plus d'étudiants étrangers.

”

La candidate du Front national s'emporte : si, d'après Eurostat, la France est effectivement le pays de l'Union européenne qui accorde le plus de **droits d'asile** (23 095 en 2010), elle n'était que le **quatrième pays** en termes d'entrées légales d'immigrés sur son territoire, derrière le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie.

Toujours d'après Eurostat, la France est le **deuxième pays** de l'Union européenne à avoir accueilli le plus d'étudiants étrangers en 2010, avec 62 211 titres de séjour pour éducation délivrés, loin derrière le Royaume-Uni où 271 273 titres de séjour d'études ont été délivrés la même année.

Nicolas Sarkozy fait primer l'effet

Sur la question automobile, le Président-candidat maîtrise mieux le contenu que le contenant. Dans l'émission "Parole de candidat" du 12 mars dernier sur TF1, Nicolas Sarkozy a donné plusieurs chiffres sur l'essence.



Il y a 15 centimes de différence de prix de l'essence au litre entre une station service et une autre, sur un litre qui doit être aux alentours de 1,6 [euro].



Des estimations correctes : le **site Internet** mis en place par le Ministère de l'économie et des finances qui permet de comparer les prix des carburants par département au niveau national montre que les prix de l'essence pour le même carburant peuvent effectivement varier de plus de 15 centimes d'euros sur une période donnée.

De même, d'après les **données** de la Direction de l'énergie et du climat, le prix du litre d'essence (sans plomb 95 et 98) s'est élevé en moyenne à 1,603 euros en février 2012.

Concernant les voitures et plus précisément une de ses mesures phares – la prime pour véhicules moins polluants -, Nicolas Sarkozy est moins rigoureux :



Vous êtes cinq millions qui avez acheté une nouvelle voiture qui consomme moins d'essence grâce à la prime gouvernementale.



D'après un **communiqué** du ministère de l'Économie datant du 11 octobre 2011, 3,9 millions des véhicules achetés entre 2008 et 2011 disposaient d'un bonus gouvernemental pour les faibles émissions de dioxyde de carbone. Elles consomment probablement moins, mais elles sont surtout 28 % moins nombreuses que ne l'estime Nicolas Sarkozy.

Eva Joly a minima sur le social

La candidate d'Europe-Ecologie les Verts s'est saisie de la question des minima sociaux à deux reprises parmi les interventions vérifiées par le V éritomètre. Sur **Europe 1** le 8 mars dernier, elle estimait :



les minima sociaux, on ne peut pas vivre avec 420 euros.



Elle reprend le même chiffre lors de son discours de Strasbourg, le 14 mars :



Des personnes qui vivent beaucoup avec les minima sociaux, c'est-à-dire 420 euros.



Sauf qu'Eva Joly minimise la réalité : on considère qu'une personne touche les minima sociaux quand elle est allocataire du revenu de solidarité active (RSA). Or la direction de l'information légale et administrative indique sur son **site Internet** que le montant du revenu de solidarité active au 1er janvier 2012 pour une personne seule et sans enfant s'établit à 474,93 € par mois.

Soit 13 % de différence avec le chiffre évoqué par Eva Joly : les minima sociaux restent des minima, mais sont légèrement plus élevés que ne l'affirme la candidate.

Les vérifications des interventions sont réalisées par l'équipe du Vêritomètre : **Sylvain Lapoix, Nicolas Patte, Pierre Leibovici, Grégoire Normand et Marie Coussin.**

Retrouvez toutes nos vérifications sur le **Vêritomètre** et nos articles et chroniques relatifs sur **OWNI**

Illustrations par l'équipe design d'Owni /-)

1. L'équipe du Vêritomètre a fixé des seuils de tolérance pour l'évaluation des chiffres des candidats : si la marge d'erreur entre le chiffre évoqué par le candidat et la donnée officielle disponible est comprise entre 0 et 5 %, nous considérons la citation comme "correcte" ; si la marge est entre 5 et 10 % on la qualifiera d'"imprécise", enfin si la marge est de plus de 10% nous l'évaluerons comme "incorrecte" [↔]

JACKY SOULIÉ

le 20 mars 2012 - 19:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le montant du RSA de 474,93 € que vous indiquez est tout à fait théorique et ne concerne qu'une infime minorité des bénéficiaires de ce revenu. En effet, dès que l'allocataire perçoit une prestation logement de la CAF (ou est hébergé à titre gracieux), il ne perçoit plus que 417,94 €. Sachant que l'ALS est quasi automatique pour les bénéficiaires du RSA, le montant que vous indiquez ne doit s'appliquer qu'à ceux qui dorment dans des cartons sur les trottoirs.

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

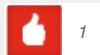
EDDIE CONSTANTINE

le 21 mars 2012 - 3:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Si vous faites la moyenne des trois indications fournies par MLP, elle a raison. Mais on a bien compris que votre unique rôle est de la faire passer pour fantaisiste, sinon menteuse, ce qu'elle n'est pas et tout le monde le sait...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

RENÉ DE SÉVÉRAC

le 21 mars 2012 - 9:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Vous tenez absolument que votre "vêritomètre" soit un instrument de mesure de **vosre complaisance à l'idéologie dominante** : un exemple, les "mensonges" de Marine.*

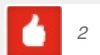
1. plusieurs pays acceptent plus d'immigrés que nous. Vous savez que les accords de Schengen permettent la libre circulation des individus au sein de l'UE; Donnez un titre d'accueil en Italie ... et vous créez un immigré en France .

2. pour les étudiants, la comparaison FR/GB ne tient pas.

De nombreux étudiants vont en GB (pas tous -loin de là- sont du tiers monde), alors que nos étudiants sont -pour beaucoup- de faux étudiants.

D'une manière générale, il ne sera pas difficile de placer les révolutionnaires en bas de tableau.

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ALEX

le 21 mars 2012 - 23:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Des sources ? Critiqué c'est facile. Mais au moins Owni source ses résultats. Profitez-en pour en faire de même.

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MARION

le 22 mars 2012 - 21:51 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



D'autant que les affirmations d'OWNI ne sont pas exactes en l'occurrence... Je suis bénévole auprès de demandeurs d'asile et j'ai trouvé louche que ce soit la France qui octroie le plus de statuts en Europe. En allant sur Eurostat, on se rend compte que les chiffres (environ 23000 en 2010) représentent le nombre de décisions rendues et non pas le nombre de décisions positives (qu'Eurostat donne à 5280 pour la même année). Si on compte le nombre de statuts de réfugiés ou de protections subsidiaires effectivement octroyés, la France est derrière le Royaume-Uni. Et il serait plus intéressant d'étudier les pourcentages de décisions positives (parce que la France a des frontières extérieures, ce que n'ont pas tous les Etats européens) ou le nombre de statuts par rapport à la population, plutôt que les chiffres absolus.

Après, on peut arguer que durant l'examen de leur dossier, les demandeurs d'asile ont souvent le droit au séjour. Sauf évidemment que ce n'est pas le cas puisque les procédures prioritaires représentent une part non négligeable des demandes et qu'elles ne donnent pas de droit au séjour. Et il faudrait alors utiliser le nombre de demandes déposées et pas le nombre de décisions rendues.

Donc oui, ça ferait pas de mal à certains d'utiliser les outils à disposition avant de dire des bêtises.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

RENÉ DE SÉVÉRAC

le 23 mars 2012 - 8:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@ Alex : naïf ! Les statistiques sont faites pour avancer "les yeux grand fermés".

@ Marion : "durant l'examen de leur dossier, les demandeurs d'asile ont souvent le droit au séjour"

*la durée d'examen est telle que ce processus alimente **le stock de clandestins**, que notre camarade Alex appelle "sans-papiers".*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MARION

le 23 mars 2012 - 9:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Heu... Non. Les demandeurs d'asile sont soit en procédure ordinaire et ont alors droit au séjour auquel cas ils ne sont pas clandestins pour deux sous (sauf dysfonctionnements des préfectures qui mettent plusieurs semaines à gérer le renouvellement), soit en procédure prioritaire, auquel cas ils sont effectivement sur le territoire sans autorisation provisoire de séjour mais l'OFPRA répond dans les 15 jours au maximum et l'appel n'est pas suspensif. La CEDH nous a d'ailleurs sévèrement condamné sur ce point puisque les éloignements sont en théorie possibles alors que l'individu est toujours considéré comme demandeur d'asile, c'est à dire qu'il est présumé avoir été victimes de persécutions dans l'Etat d'où il vient.

Les demandeurs d'asile sont les premiers à se plaindre des délais trop longs d'examen de leur demande : je ne sais pas ce que vous vous imaginez mais une bonne partie d'entre eux est à la rue ou dépend du 115, ils ne peuvent pas travailler, il n'ont au mieux que l'ATA qui est bien maigre. Les délais seraient peut-être plus courts si ordre n'était pas donné à l'OFPRA de refuser tout et n'importe quoi pour se faire casser par la Cour Nationale du Droit d'Asile plusieurs mois après... La juridiction qui est la plus occupée de France d'ailleurs (90% des décisions de l'OFPRA font l'objet d'un recours et si vous aviez déjà lue une, vous sauriez pourquoi).

Donc, de nouveau, renseignez-vous un peu. Il y a sans doute des choses à critiquer en restant dans votre vision réductrice de l'immigration (dont ne fait de toute façon pas partie l'asile, mais passons...) mais c'est pas en racontant tout et n'importe quoi que vous serez crédible.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

RENÉ DE SÉVÉRAC

le 23 mars 2012 - 17:07 • SIGNALER

UN ABUS - PERMALINK



Marion, ne vous énervez pas.

Certes, je ne suis pas ,comme vous, un spécialiste de la question.

J'ai tout de même le droit de me poser des questions et d'y répondre avec un peu d'approximation.

Et donc "à critiquer en restant dans votre vision réductrice de l'immigration".

Accordez au commentateur un peu plus de tolérance qu'au journaliste.

Au fait (rien à voir avec le sujet stricto-sensu : **Luc Chatel a demandé au recteur de Rouen de suspendre une professeur qui a demandé à ses élèves, ce matin, de faire une minute de silence en hommage à... Mohamed Merah,**

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PHARAOH

le 25 mars 2012 - 20:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce site accumule de toute façon les mensonges...

Eva Joly en tête de la crédibilité, ça en dit long.

En réalité, ce site n'est là que pour vérifier des statistiques à la façon d'un fouille-merde. Il n'y a absolument rien sur la NATURE des propositions.

Si on dit qu'il y ait tant de pourcentage d'immigrés en France, et qu'on veut l'augmenter de 3000%, leur approche consistera à dire : "oui le pourcentage est bon, il est crédible". Alors que la proposition est stupide.


Sans parler des interviews de Marine Le Pen : elle fait une interview de 45 minutes ou de 30 minutes, ils retiennent une phrase pas tout à fait exacte (une petite erreur de chiffre qui ne change rien au raisonnement), et ils mettent 0.

Quid du reste de l'interview, quid des propositions au-delà des chiffres ? Les chiffres que vous avancez sont d'ailleurs eux-mêmes fantaisistes.

Pour le coût de la délinquance par exemple, vous remettez carrément en cause l'étude qui a servi à donner ce coût.

Mais pour le coût de l'immigration, vous ne remettez absolument pas en cause l'étude de Lille, qui est pourtant très mal faite et pauvre en détails.

VOUS AIMEZ  1

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI REpondre